

eM·Rhône

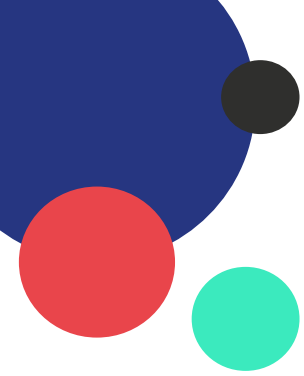
**Atelier risques et nuisances
12 décembre 2023 – Espace KEMIO
Péage-de-Roussillon**



Elyse 



 commission nationale du débat public 
MA PAROLE A DU POUVOIR



Valérie DEJOUR
Jonas FROSSARD

*Garants de la Commission Nationale
du Débat Public*

La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

“

Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

”

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bienfondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de
toutes les parties
prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au
projet



TRANSPARENCE

Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la
rencontre de
tous les publics

Les missions du garant

En amont du lancement de la concertation, il réalise une **étude de contexte** auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il **veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées** sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il **favorise l'expression** des participants à la concertation ;
- il assure **un rôle de recours** afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Les missions du garant

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable**.

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** principales du projet .../... des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement** et **l'aménagement du territoire**. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un **projet**, son **absence de mise en œuvre**. Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable... »

et ce jusqu'à l'enquête publique.

Qui sont les garant.e.s ?

Valérie Dejour

valerie.dejour@garant-cndp.fr

Jonas Frossard

jonas.frossard@garant-cndp.fr

Marion THENET

marion.thenet@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation sur le projet

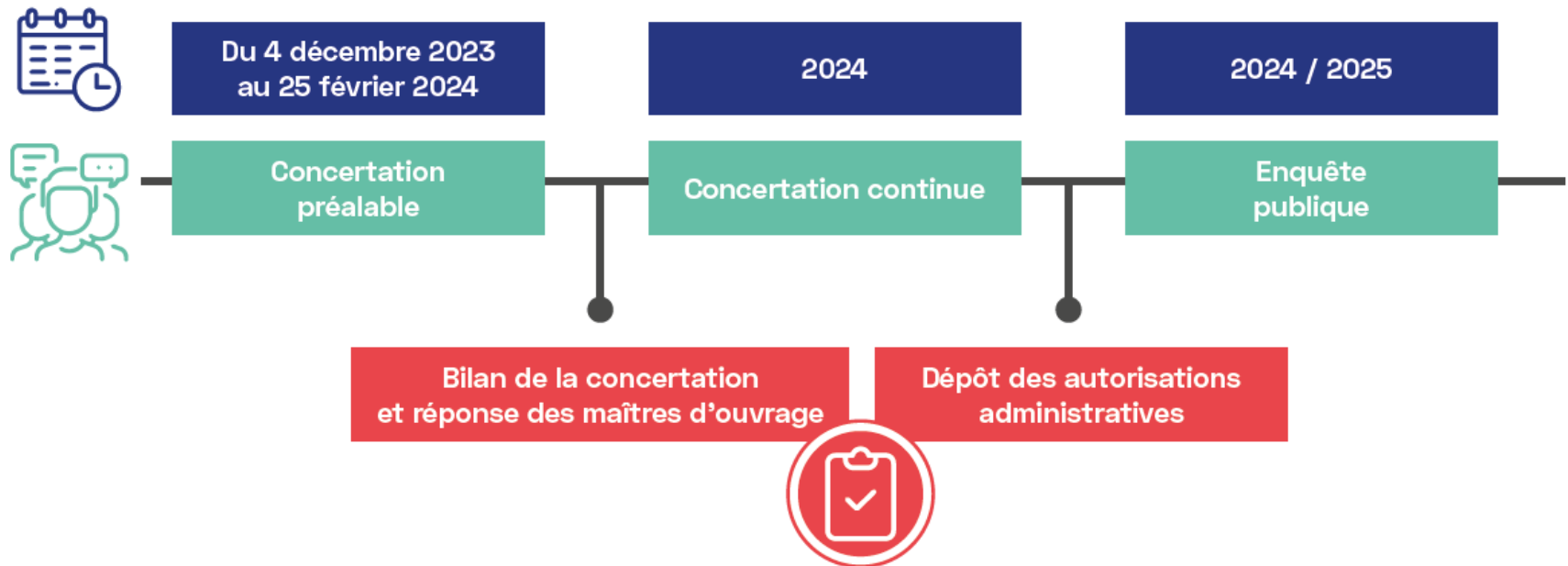
Elyse Energy Projet em-rhône

244 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

La participation du public

Les grandes étapes



La concertation préalable du public

Du 4 décembre 2023 au 25 février 2024

18
RENDEZ-VOUS
CLÉS



2

FORUMS PARTICIPATIFS



5

ATELIERS THÉMATIQUES

*Risques et nuisances
Raccordement électrique
Approvisionnement et synergies
Contribution à la dynamique
économique du territoire*



1

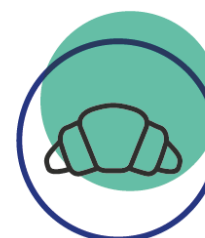
CONFÉRENCE DÉBAT

Eau



6 STANDS MOBILES

sur les communes riveraines



4 PETITS DÉJEUNERS

*Vienne, Grenoble, Plateforme
OSIRIS, Lyon*

La concertation préalable du public

Les modalités pour s'informer et participer



DOSSIER DE CONCERTATION
SYNTHÈSE DU PROJET
FICHES THÉMATIQUES



SITE INTERNET DU PROJET
WWW.EM-RHONE-CONCERTATION.FR



MESSAGERIE VOCALE
24H/7J
07 57 54 22 93



CAHIERS D'ACTEURS



REGISTRES DE
CONTRIBUTIONS

Les objectifs de la rencontre



**Approfondir ensemble
les enjeux du projet en
termes de risques et
de nuisances**

**Échanger,
répondre à vos
questions et recueillir
les points de vigilance**



Le déroulé de la rencontre

PARTIE 1

Rappel synthèse du projet eM-Rhône

+ Échanges avec la salle

PARTIE 2

Introduction à la thématique risques et dangers

PARTIE 3

Zoom sur l'étude de dangers

+ Échanges avec la salle

PARTIE 4

Zoom sur l'étude d'impacts

+ Échanges avec la salle

Les intervenants

Khalil EL QUORTOBI

Chef de projet développement
eM-France

Julien LEVILLAIN

Ingénieur risques industriels

Lucas RICHARD

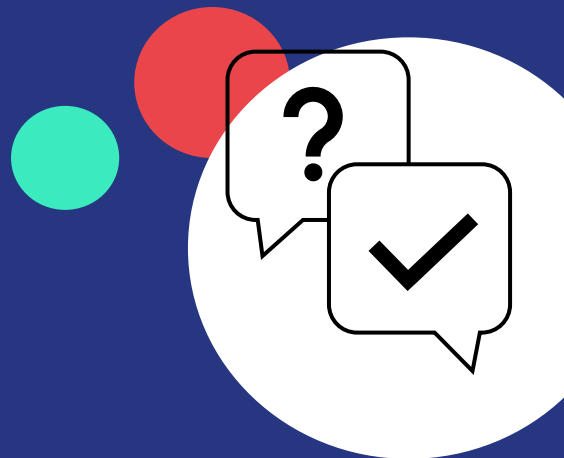
Ingénieur d'études Risques
Industriels & Environnement



1.



LE PROJET EM- RHÔNE

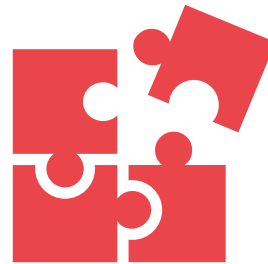


Le contexte du projet

Trois leviers pour décarboner
les principaux secteurs émetteurs de CO₂
comme l'industrie et les transports maritimes et aériens



**Évolutions
sociétales**
pour changer nos
comportements



**Évolutions
techniques**
pour améliorer la
performance



**Nouvelles
solutions**
pour réduire les
recours aux énergies
fossiles

Les invariants



**Les objectifs annuels
de production**



**La certification
bas-carbone**



**La mise en service
des sites**

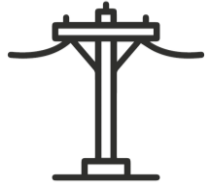


**Le choix du site
d'implantation**



**Les synergies
industrielles**

Les ressources du projet et alternatives



**Electricité
bas-carbone**
240 MW de puissance



Eau
2,7M de m³
d'eau brute /an



**Hydrogène
bas-carbone**
29 000 tonnes /an
produites sur site

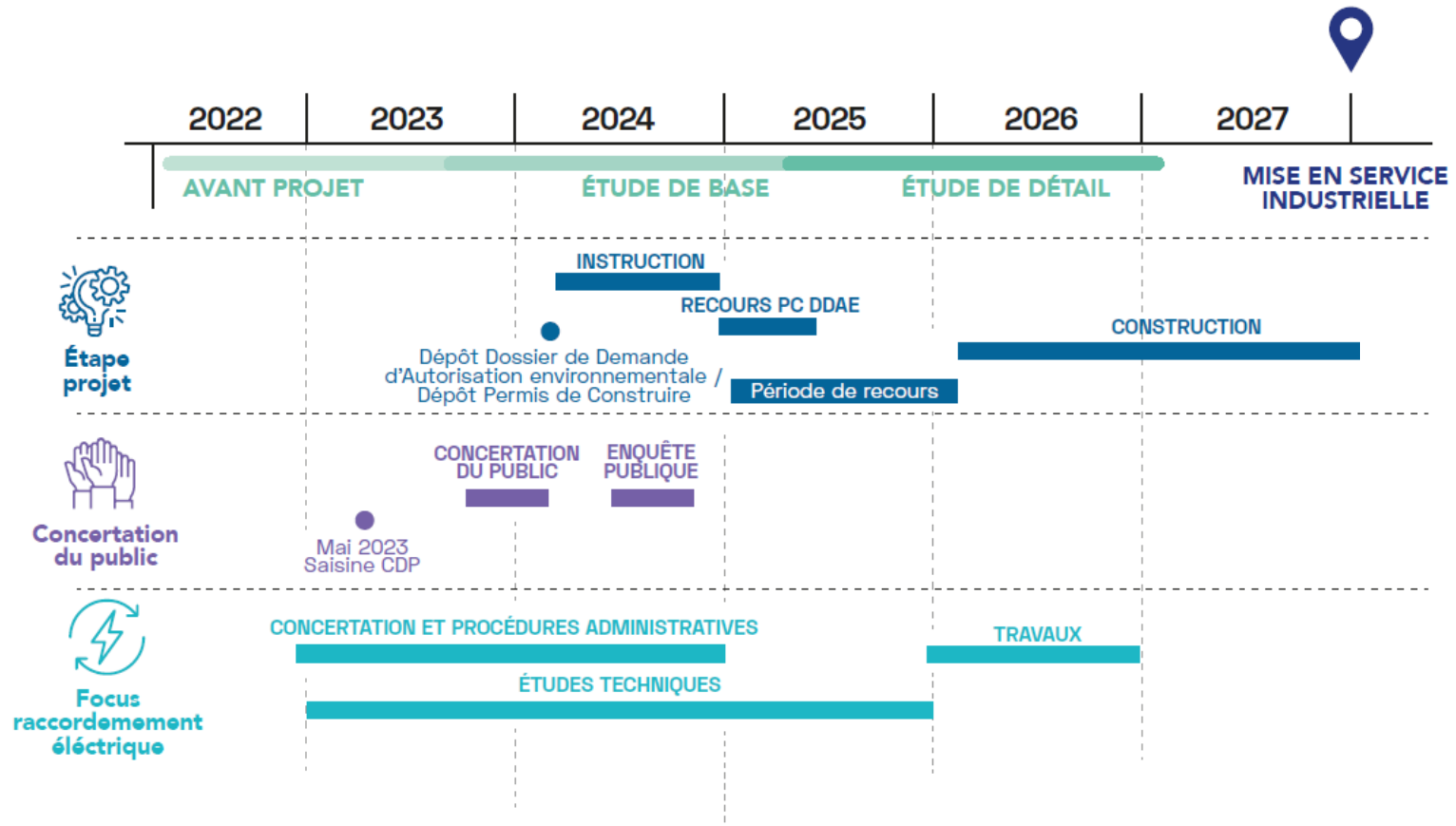


**Dioxyde
de carbone**
213 000 tonnes /an
captées



**Vapeur d'eau
bas-carbone**
10 à 25% de la production
actuelle du GIE OSIRIS

Le budget et le calendrier



Le budget prévisionnel du projet est estimé en 2023 à 700 millions d'euros HT.

Questions / Réponses

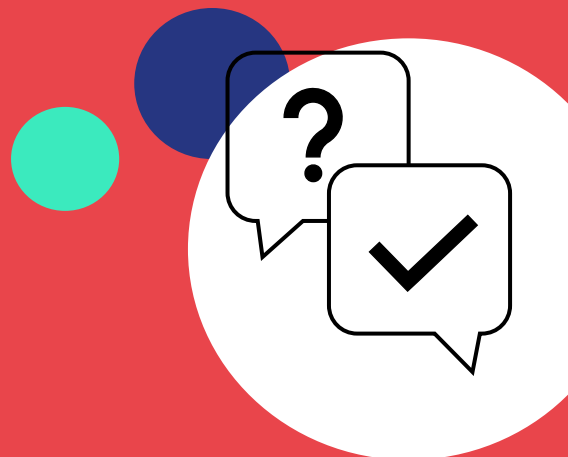


2.



LES RISQUES ET NUISANCES

Le cadre réglementaire



Risques et nuisances

Quelles différences ?

La réglementation impose au projet de réaliser deux types d'études

1

L'étude de dangers

Pour identifier les risques potentiels

2

L'étude d'impacts

Pour identifier les nuisances potentielles

Le site du projet eM-Rhône repose sur des technologies connues et maîtrisées pour lesquelles Elyse Energy bénéficie de nombreux retours d'expérience.

Danger, risque et accident

Qu'est-ce qu'un danger ?



C'est la propriété ou capacité intrinsèque d'une substance, d'un équipement, d'une méthode de travail, etc., susceptible de causer un dommage

Qu'est-ce qu'un risque ?



C'est le résultat de l'exposition à un danger
= gravité x probabilité

**Un risque peut être faible, voire nul,
même en présence d'un grand danger.**

Un exemple ...

Tomber d'une haute falaise provoque
la mort ou de graves blessures
= le **danger est très grand**



mais le **risque est très faible** lorsqu'une barrière se trouve devant la falaise.

↳ **L'accident** est la conséquence d'un phénomène dangereux.

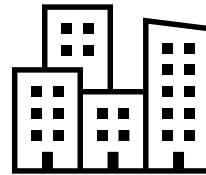
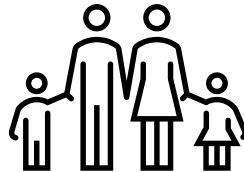
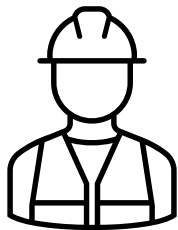
Les risques industriels

En quoi ça consiste ?



Lié à un **évènement accidentel** impliquant des produits ou des procédés dangereux employés sur un site industriel.

Potentielles conséquences immédiates et graves sur :



Les risques industriels

La gestion des risques

La prévention des risques technologiques regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour **réduire la probabilité** de survenue et **les conséquences** d'un accident.

Quatre outils :

Elyse 

La maîtrise du risque à la source par l'exploitant



L'information du public



La maîtrise de l'urbanisation
(s'assurer que les populations sont suffisamment éloignées du danger)



L'organisation des moyens de secours

Les risques industriels

Le cadre réglementaire



Installation Classée pour
la Protection de
l'Environnement (ICPE)



Directive européenne
SEVESO

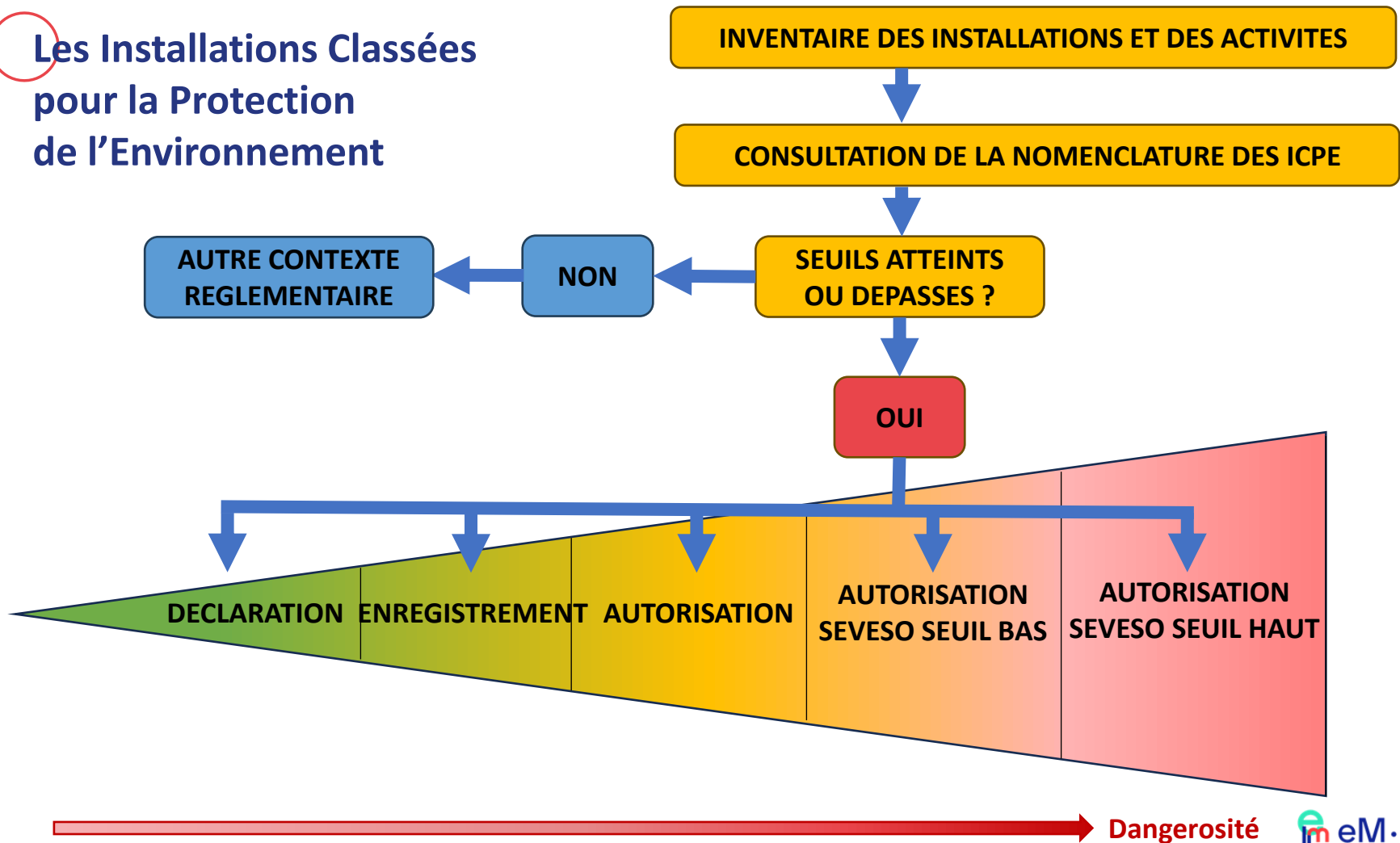


Plan de Prévention des
Risques Technologiques
(PPRT)

Les risques industriels

Le cadre réglementaire

Les Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

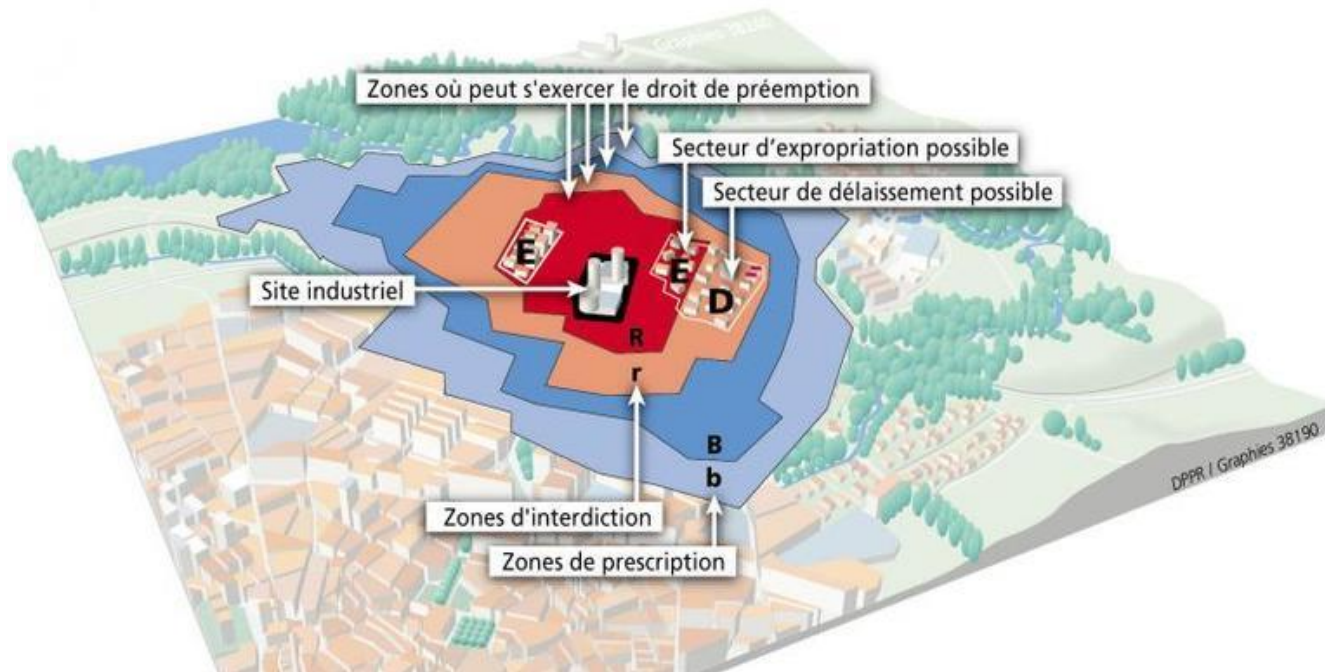


Dangerosité

Les risques industriels

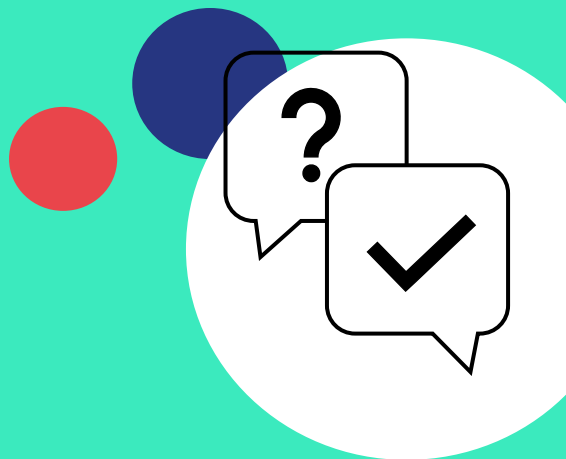
Urbanisme et PPRT

PPRT autour des sites Seveso seuil haut (existants avant 2003)



3.

Zoom sur l'étude de dangers



L'étude de dangers

Ce que c'est

- ▶ **Imposée** pour les sites industriels soumis à Autorisation et par la Directive européenne SEVESO
- ▶ **Identifie** les risques et **prévient** les effets à l'extérieur du site
- ▶ **Outil réglementaire** pour démontrer la maîtrise des risques d'accidents majeurs

L'étude de dangers

Les objectifs réglementaires



Respecter les contraintes imposées par la classification ICPE et le classement SEVESO



Respecter le cadre des PPRT

Les objectifs d'Elyse Energy

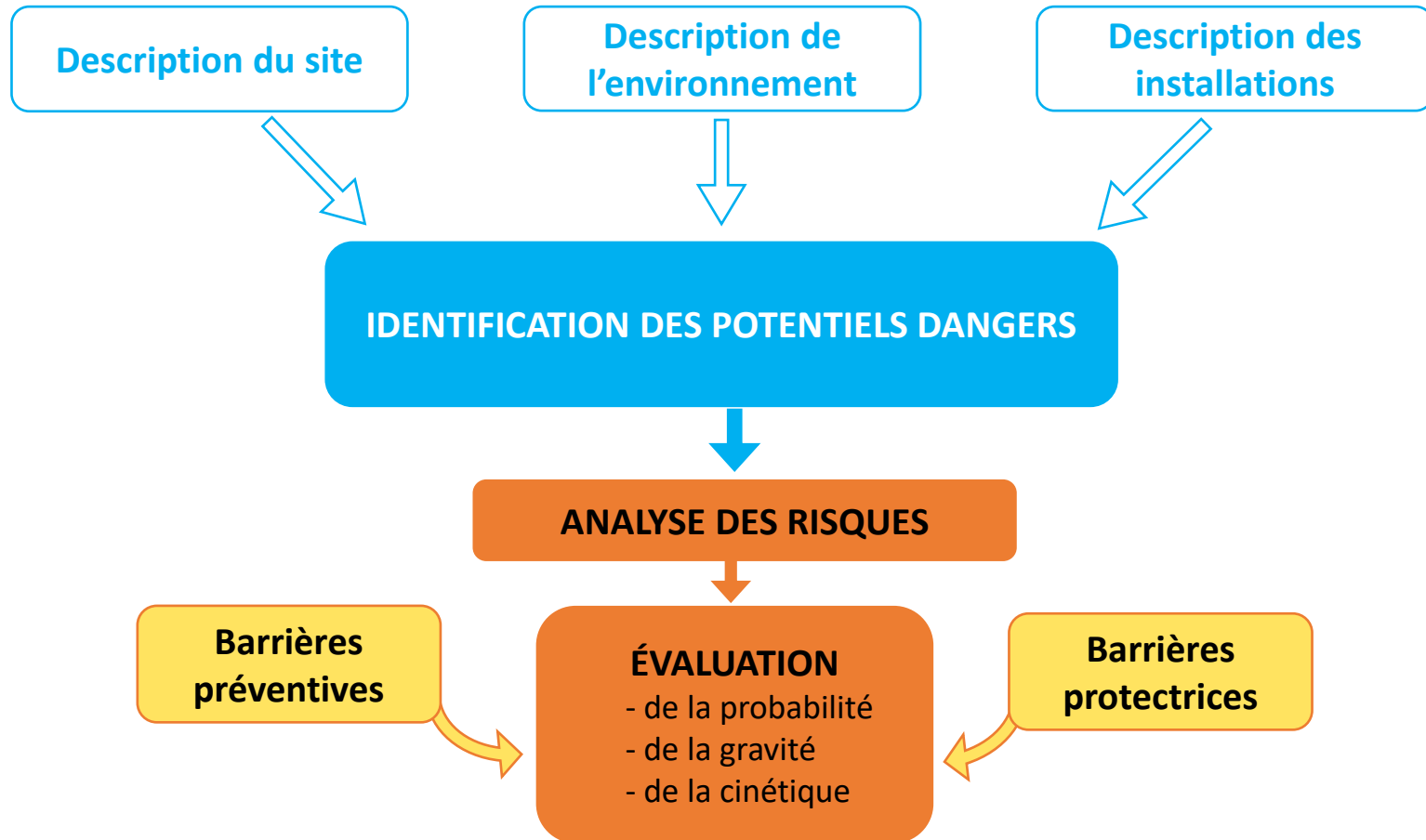


Contenir les effets graves et importants hors des zones d'accès publiques

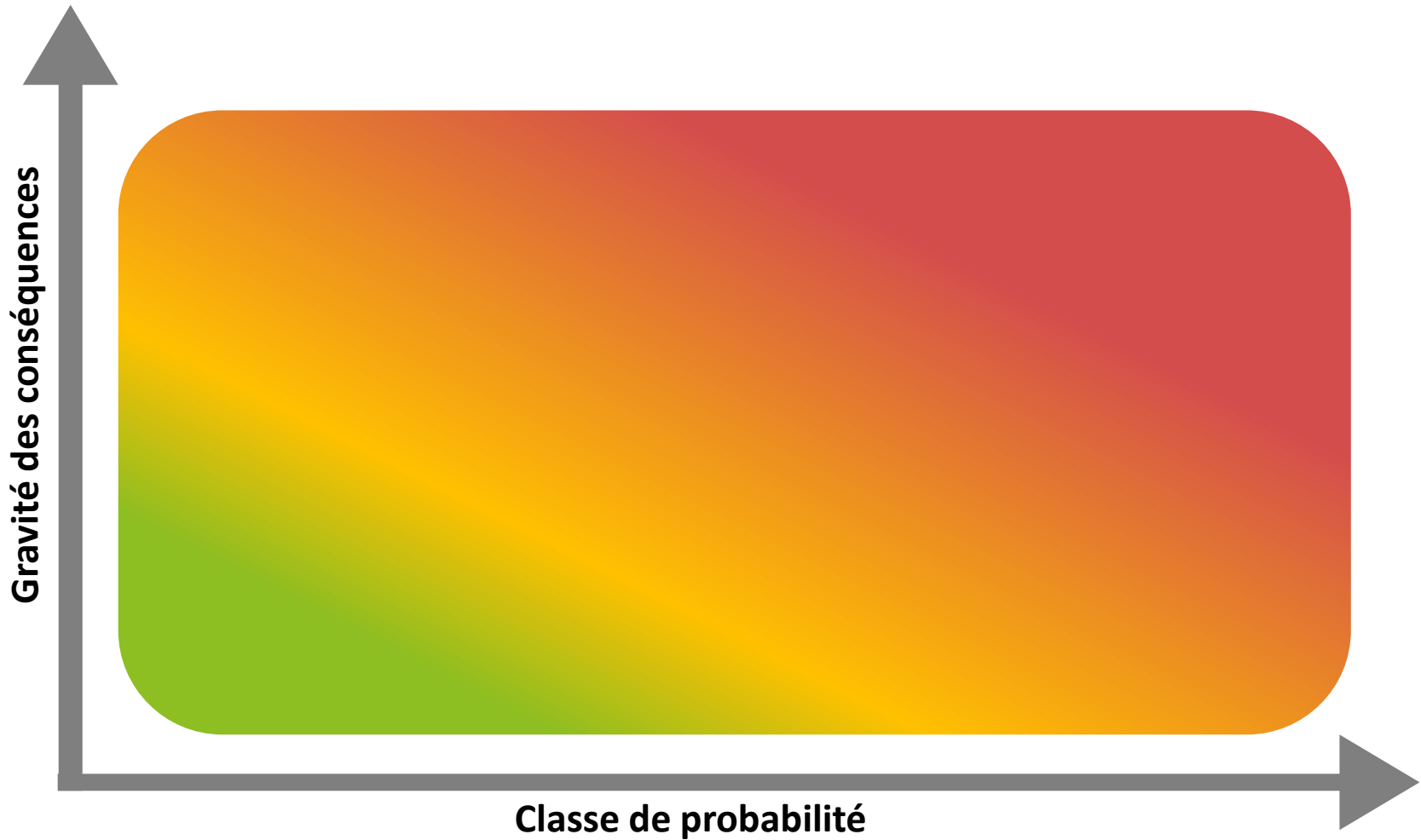


Ne pas modifier les périmètres des PPRT actuels

La méthodologie de l'étude



L'évaluation des risques

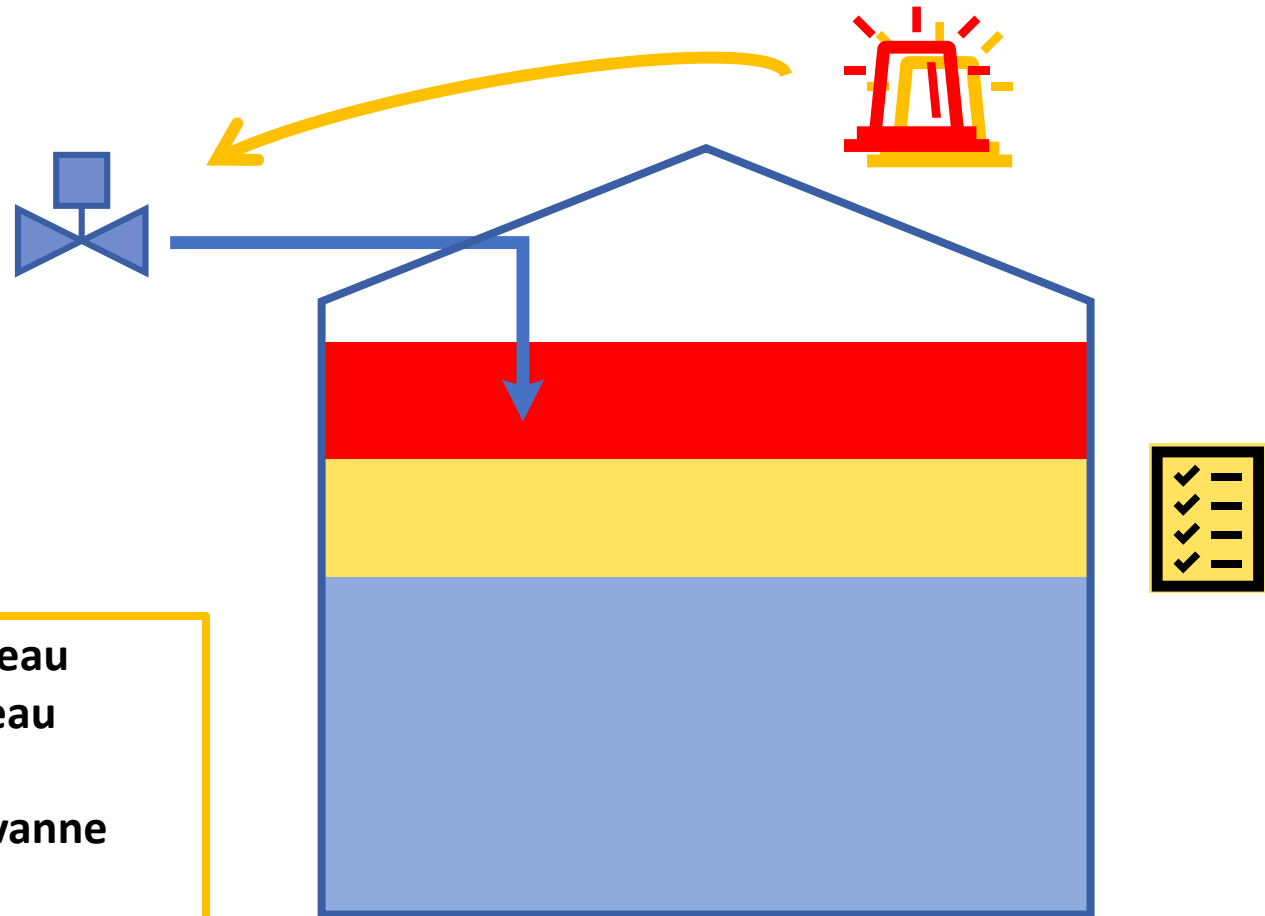


Les limiter

Identifier et mettre en place
des **barrières préventives** et des **barrières protectrices**

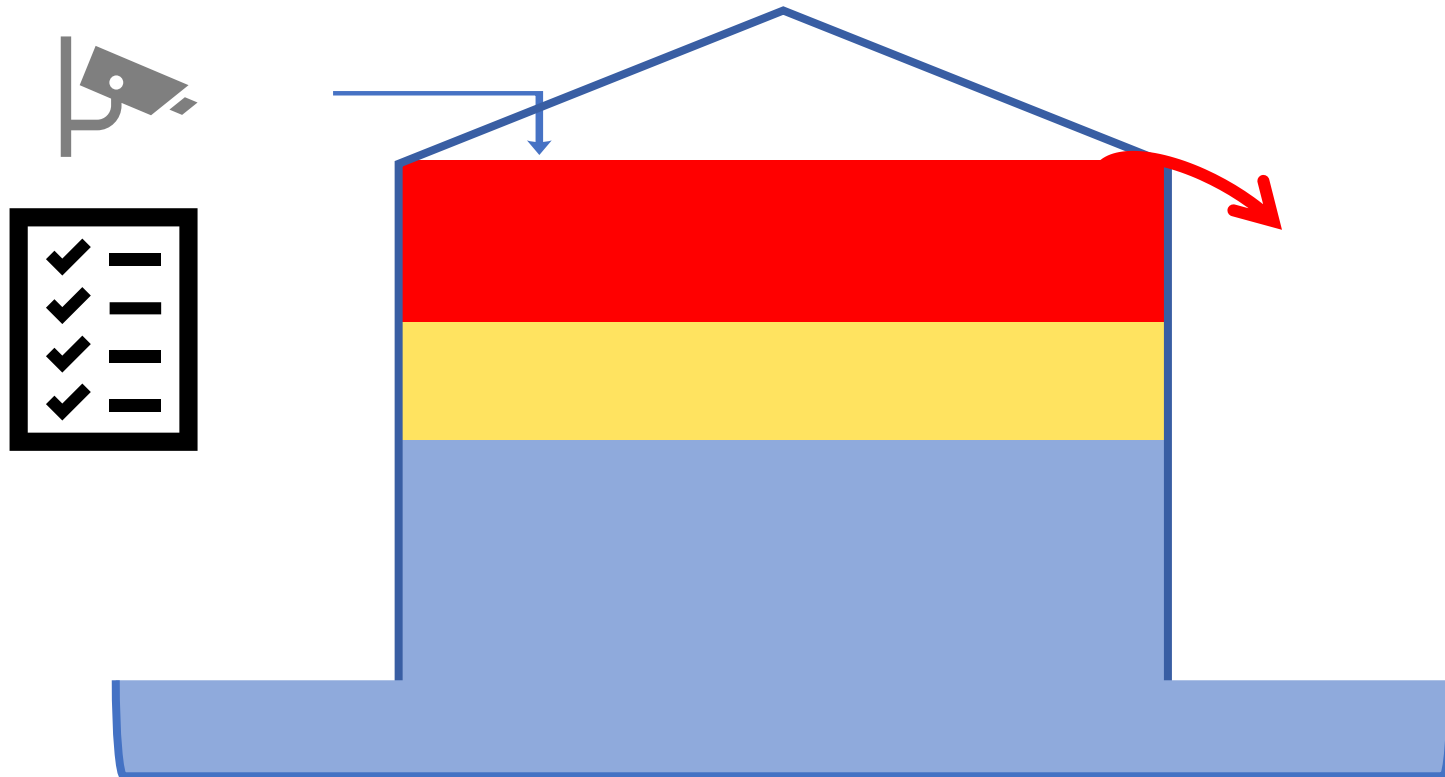


Exemples de barrières préventives



- ✓ Capteur de niveau
- ✓ Alarme de niveau haut/très haut
- ✓ Fermeture de vanne automatique
- ✓ Procédures de contrôle

Exemples de barrières protectrices



- ✓ Cuvette de rétention
- ✓ Détecteur de gaz / de produit
- ✓ Matériels adaptés
- ✓ Déclenchement de procédures d'urgence

Les mesures identifiées

Barrières préventives

- > Alarmes
- > Mise en sécurité automatique
- > Choix des matériaux, design des installations
- > Systèmes de ventilation
- > Soupapes, événements, etc.

Barrières protectrices

- > Mur coupe-feu
- > Lances incendie
- > Bac/cuvette de rétention
- > Détecteurs de fuite

Les dangers étudiés pour eM-Rhône

Les différents effets



**Effets
toxiques**



**Effets
thermiques**



**Effets
mécaniques**

Les dangers étudiés pour eM-Rhône

Les sources de dangers identifiées



- Production d'hydrogène
- Transport d'hydrogène par canalisation



e-méthanol

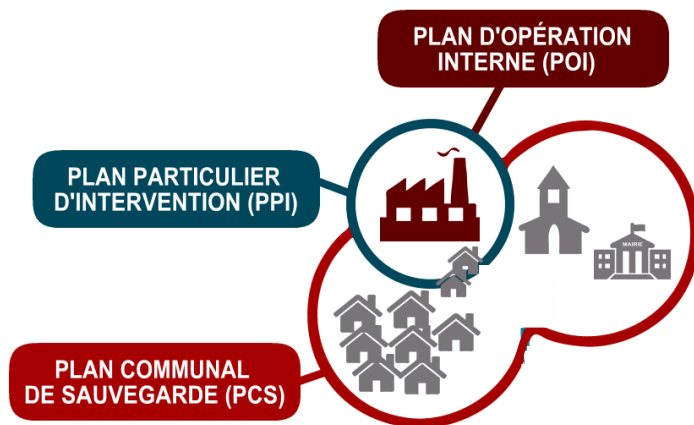
- Production, stockage et transport de e-méthanol
- Stockage d'amine



La maîtrise des accidents et l'information

Les outils

- > Commissions de Suivi de Site (CSS)
- > Plan d'Opération Interne (POI)
- > Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- > Plan Particulier d'Intervention (PPI)



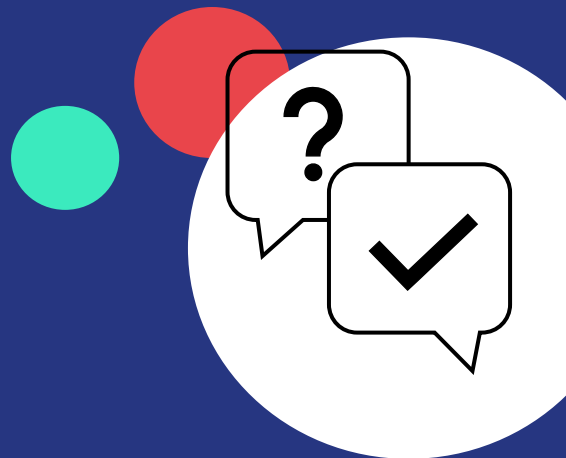
©Les bons réflexes

Questions / Réponses



4.

Zoom sur l'étude d'impacts



L'étude d'impacts

Les sujets étudiés



Paysage



Eau



Bruit



Air



Logistique



Biodiversité



Odeur



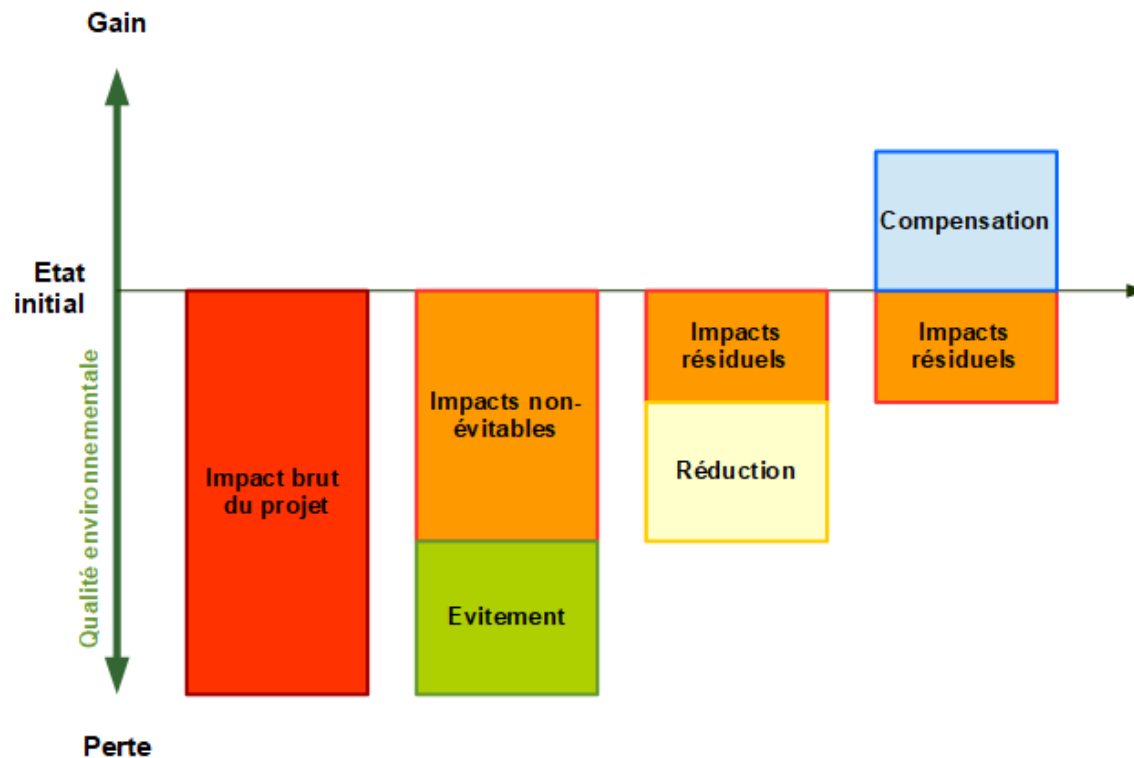
Les rencontres thématiques dédiées :

- > 18/01/2024 : Conférence – débat sur l'eau
- > 24/01/2024 : Atelier - Approvisionnement et synergies industrielles
- > 31/01/2024 : Atelier - Biodiversité & Paysage

L'ensemble des rencontres auront lieu à Péage-de-Roussillon.

La démarche ERC

Éviter, Réduire et Compenser



ÉVITER

les atteintes à l'environnement

RÉDUIRE

ce qui ne peut être suffisamment évité et la portée des impacts

COMPENSER

les effets qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.

Zoom sur la biodiversité

L'état d'avancement

Étude environnementale (inventaire 4 saisons) **finalisée en 2023**.
Initialisation de la séquence ERC **début 2024**.
Des impacts notamment en **phase de construction des sites**.

La méthodologie

1

L'ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

2

IDENTIFICATION DES ENJEUX

Les premiers résultats



Verdier d'Europe



Pie bavarde



Alouette lulu

Plusieurs espèces à **enjeux régionaux** ou **protégées** ont été recensées sur eM-Rhône.

Zoom sur le paysage

Étude sur le paysage pour :

- > Identifier l'impact visuel des sites
- > Travailler sur la co-visibilité et l'insertion paysagère
- > Prévoir une architecture des bâtiments compatible avec l'évolution climatique

Les premiers résultats



La méthodologie

1

ANALYSER LES PAYSAGES
DE LA RÉGION

2

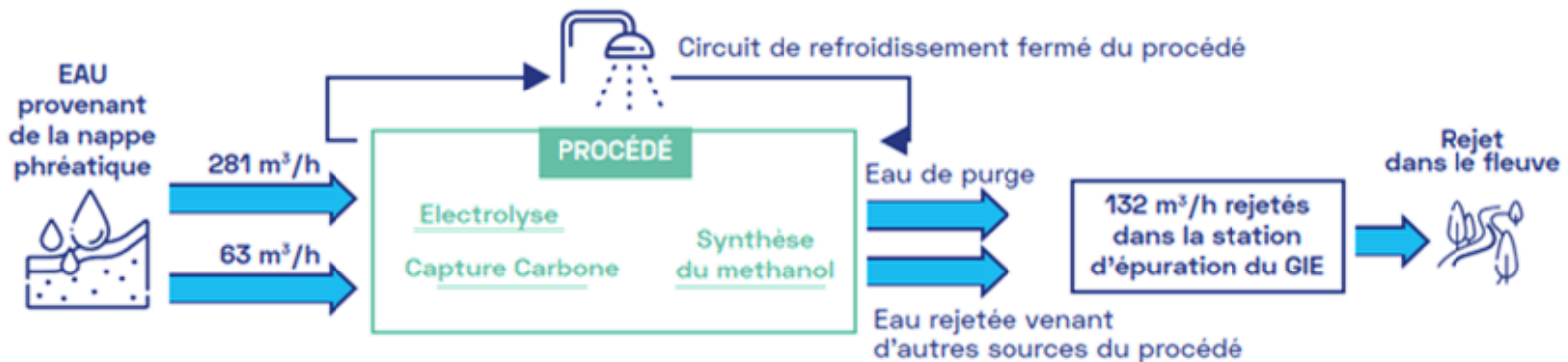
CONCEVOIR L'ARCHITECTURE
DES SITES



La ressource en eau

L'état initial

L'approvisionnement en eau brute serait assuré par le GIE OSIRIS depuis la nappe alluviale du Rhône de Péage-de-Roussillon.

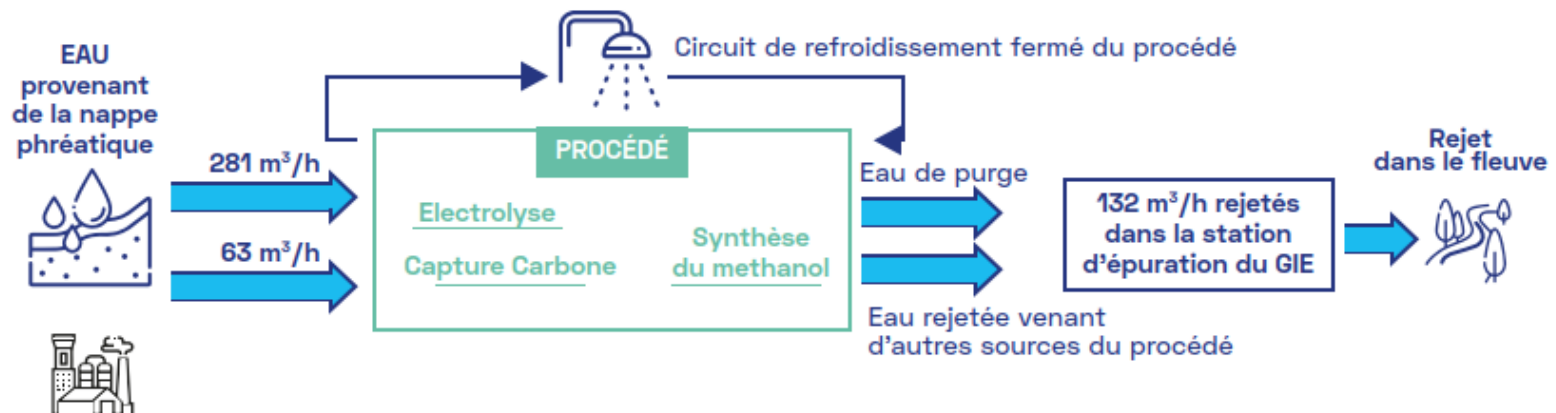


Elyse Energy prélèverait via le GIE OSIRIS majoritairement l'eau dans la nappe mais étudie actuellement des hypothèses permettant de réutiliser des eaux afin de diminuer le prélèvement brut.

La ressource en eau

Les alternatives

- Etude en cours pour l'intégration dans les plans d'économie d'eau de la zone
- Etudes avec le GIE OSIRIS sur l'optimisation de la ressource



Industriel de la plateforme utilisant déjà de l'eau brute pour son propre circuit de refroidissement.

Zoom sur le transport

Le transport du CO₂ s'envisage selon 3 modalités uniques ou combinées : **routier (par camions) / fluvial (par barges) / via le réseau ferroviaire**



Approvisionnement et transport du CO₂

Import de CO₂ depuis une source extérieure à la plateforme, par exemple la cimenterie Lafarge

Apport de 100 % des besoins en CO₂ depuis la plateforme grâce au volume présent chez les différents industriels

Mix de CO₂ issu de la cimenterie Lafarge et de la plateforme

Au sujet des modalités d'expédition du e-méthanol, il existe 4 possibilités cumulables :



Transport du e-méthanol

Canalisation

Ferroviaire

Fluvial

Routier

Zoom sur le transport

OPTION LOGISTIQUE	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Transport routier	<ul style="list-style-type: none">• Flexible• Peu coûteux• Pas de modification d'infrastructures• Génère de l'emploi localement	<ul style="list-style-type: none">• Encombre les réseaux routiers• Génère de la pollution locale et émet du CO₂
Transport routier et ferroviaire	Moduler selon les besoins entre courtes et moyennes distances (réduire l'impact CO ₂ du transport).	<ul style="list-style-type: none">• Besoin d'infrastructures importantes & plus coûteuses
Transport routier, ferroviaire et fluvial	<ul style="list-style-type: none">• Moduler selon les besoins entre courtes et longues distances• Sécuriser l'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">• Des ruptures de charges sont à prévoir• La combinaison de ces modes de transports est inadaptée aux faibles distances.

Zoom sur l'air et l'odeur

Contexte réglementaire

Circulaire du 9 août 2013 relative à la **démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation**

La méthodologie

1

L'analyse de l'état initial

2

Le traçage des substances

3

L'identification des mesures

Objectifs de l'étude

- ✓ Caractérisation des enjeux sur le territoire
- ✓ Recensement des traceurs des activités prévues : **NO₂, Poussières, COV (dont méthanol)**
- ✓ **Campagne de mesures** spécifique Qualité de l'air et Odeurs initiée et prévue en janvier 2024

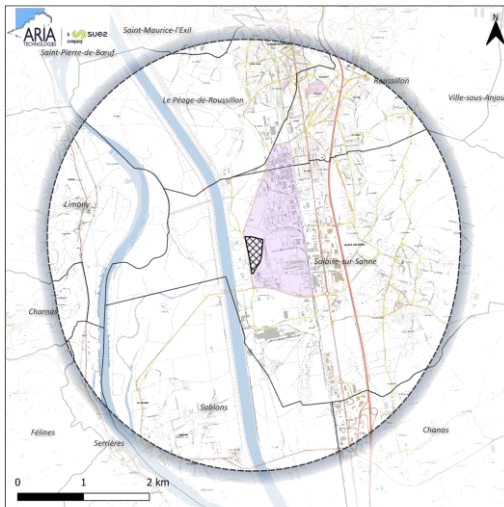
Zoom sur l'air et l'odeur

La population

Zone d'étude

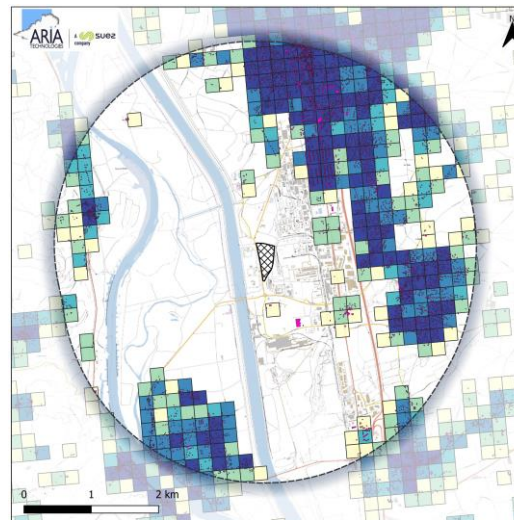
- Chanas
- Charnas
- Le Péage-de-Roussillon
- Limony
- Roussillon
- Sablons
- Salaise-sur-Sanne
- Serrières

- ✓ Densité de population moyenne
- ✓ Pas de zones habitées à proximité immédiate du projet de site
- ✓ Populations sensibles principalement situées au nord-est du projet de site



Légende

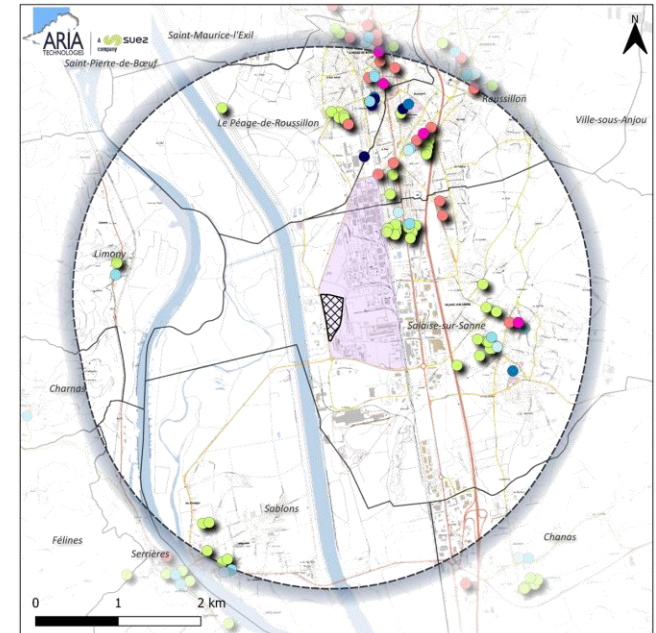
- eM-Rhône
- ZI de Roussillon
- Limites de 3 km
- Communes



Légende

Densité de population (hab/km²)

- < 5
- 5 - 15
- 15 - 25
- 25 - 50
- > 50



Légende

- Crèches
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Collège
- Lycée
- Etablissements recevant des personnes âgées
- Autres établissements sanitaires
- Equipements sportifs extérieurs
- eM-Rhône
- ZI de Roussillon
- Limites de 3 km
- Communes

Zoom sur l'air et l'odeur

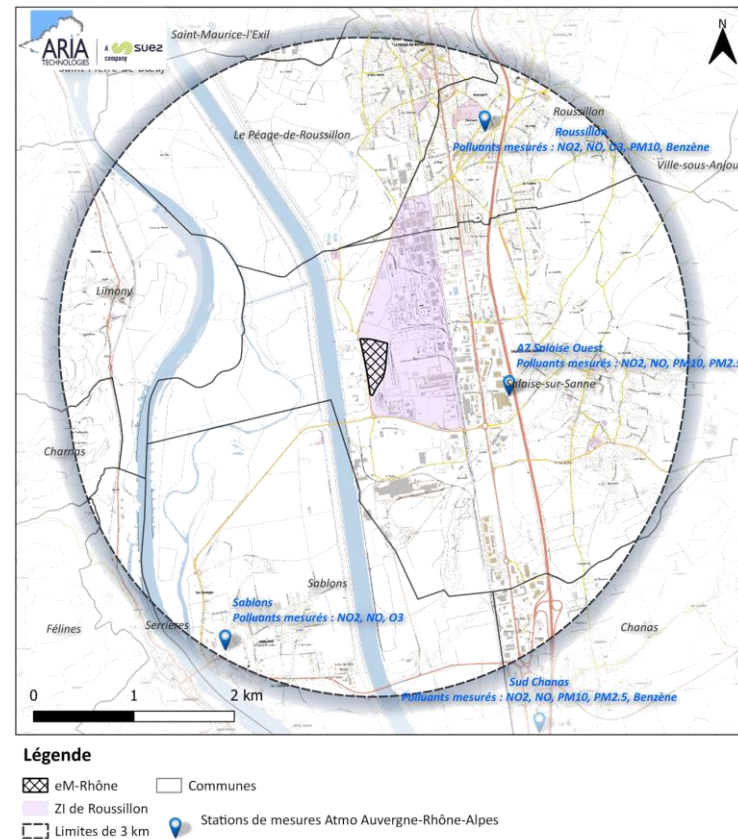
Suivi de la qualité de l'air

Suivie par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

- ✓ 3 stations fixes dans la zone d'étude
- ✓ Polluants suivis :
 - Dioxyde d'azote (NO₂)
 - Monoxyde d'azote (NO)
 - Ozone (O₃)
 - Particules : PM₁₀ et PM_{2.5}
 - Benzène

Campagne de mesures de janvier 2024

- ✓ 6 sites instrumentés
- ✓ Polluants suivis :
 - Dioxyde d'azote (NO₂)
 - Particules : PM₁₀ et PM_{2.5}
 - Composés Organiques Volatiles (dont méthanol)



Zoom sur l'air et l'odeur

Premiers résultats : Recensement des traceurs des activités prévues

ÉMISSIONS IDENTIFIÉES

Gaz et particules

NO₂

Particules

Composés
Organiques Volatils

Odeurs

MESURES DE RÉDUCTION

- Utilisation restreinte de la torchère (uniquement en secours)
> *Emissions captées et filtrées*
- Mise en place d'un suivi des molécules odorantes (liste des molécules évolutives)

Zoom sur le bruit

Le cadre réglementaire

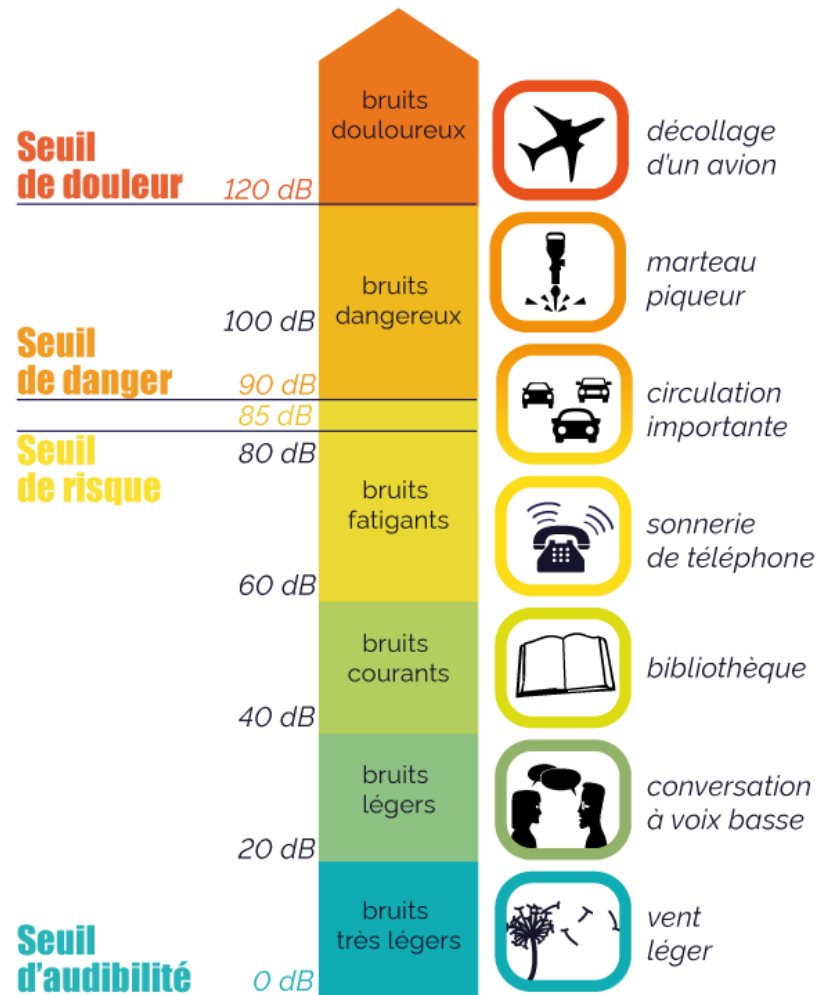
> Maximum autorisé

Jour	70.0 dB(A)
Nuit	60.0 dB(A)

> Cadre réglementaire de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits générés dans l'environnement par les ICPE.

Les prochaines étapes

- > Identifier les systèmes générateurs de bruit
- > Identifier les mesures de réduction



Questions / Réponses



Comment participer ?

Du 4 décembre 2023 au 25 février 2024

18
RENDEZ-VOUS
CLÉS



2

FORUMS
PARTICIPATIFS



5

ATELIERS
THÉMATIQUES



1

CONFÉRENCE
DÉBAT



6

STANDS
MOBILES



4

PETITS
DÉJEUNERS

Comment s'informer et contribuer ?



DOSSIER DE CONCERTATION
SYNTHÈSE DU PROJET
FICHES THÉMATIQUES



SITE INTERNET DU PROJET
WWW.EM-RHONE-CONCERTATION.FR



CAHIERS
D'ACTEURS



MESSAGERIE VOCALE
24H/7J
[07.57.54.22.93](tel:07.57.54.22.93)



REGISTRES DE
CONTRIBUTIONS



La concertation préalable du public

Les prochaines étapes



Ateliers thématiques

21 décembre – Raccordement électrique – Espace Kémio



Stands mobiles

22 décembre – Centre commercial
Green 7



Conférence – débat « Les enjeux de la ressource en eau »

18 janvier – Espace Kémio

Du 4 décembre
2023 au 25
février 2024

Clôture